

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 22 juillet 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021  
Date d'affichage : 6 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOLY, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Romain BRETTÉ, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLY, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOLY, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS à Jacques NATTA.

**Absents et excusés** : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-074**  
**Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles**  
**d'échanges multimodaux par le Ministère chargé des transports**

Rapporteur : Catherine SERRA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n°2021-014 du 11 mars 2021 modifiant les statuts de COTELUB et approuvant la prise de compétence « organisation de la mobilité » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2021 portant prise de compétence mobilité et modification des statuts de COTELUB ;

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le schéma de mobilité rurale de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB mène une politique ambitieuse pour améliorer la mobilité sur le territoire.

A travers la prise de compétence mobilité, nous souhaitons développer des actions fortes en faveur d'une mobilité plus durable.

Suite à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, l'État a décidé d'agir en faveur des transports du quotidien.

Il lance ainsi un appel à projets visant ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre (TCSP) ainsi que de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Les projets de PEM éligibles à cet appel à projets devront être desservis par des transports collectifs non urbains (le périmètre ferroviaire n'étant toutefois pas éligible).

Les projets retenus à cet appel à projets bénéficieront d'une subvention, variable en fonction des caractéristiques de chaque projet, plafonnée à 40 millions d'euros.

Les travaux des projets devront démarrer avant la fin 2025 pour rester éligibles à la subvention.

Dans le cadre de cet appel à projet, COTELUB propose l'aménagement d'un Pôle d'échanges multimodal à Mirabeau, action prioritaire du Schéma de mobilité rurale.

Dans une logique de déploiement des services à la mobilité, COTELUB ambitionne :

- D'améliorer l'articulation de son territoire avec les principaux pôles attractifs (Aix, Cadarache, Marseille, massifs alpins...)
- De favoriser les liaisons avec les réseaux régionaux et nationaux, grâce à une offre multimodale performante
- De soutenir le développement touristique responsable
- De répondre efficacement aux enjeux environnementaux

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'appel à projet relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'appel à projet relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

